

L'hon. M. Hees: Le premier ministre a dit que le gouvernement avait compétence. Aux termes de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, personne n'est autorisé à interdire la vente d'uranium. Le gouvernement n'est pas investi d'une telle autorité à l'heure actuelle pas plus qu'il ne l'était il y a un an.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a la parole.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA QUESTION DU DROIT D'EMPRISE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Il a eu une semaine pour étudier le discours que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a prononcé à Dallas, au Texas, le 9 mars. Lorsque j'ai interrogé le premier ministre, il y a une semaine, il n'avait pas eu l'occasion de lire ce discours. Comme il s'inquiétait l'autre jour d'une déformation possible des propos en question, peut-être vaut-il mieux que je lise la phrase à laquelle je me reporte:

Autrement dit, s'il paraît souhaitable de construire, à partir de Prudhoe Bay, un pipe-line aboutissant directement au marché du milieu du continent, un permis de passage à travers le Canada, j'en suis certain, peut être accordé et le sera.

Est-ce à dire que le ministre parlait au nom du gouvernement du Canada et que celui-ci déclare maintenant, sans aucune condition préalable, qu'un droit de passage sera accordé pour la construction d'un oléoduc et d'un gazoduc de l'Alaska aux États-Unis en passant par le Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Évidemment non, monsieur l'Orateur. Le député demande si l'entreprise sera réalisée sans condition préalable. La citation dont il vient de donner lecture à la Chambre renferme ces mots «s'il paraît souhaitable». Sans aucun doute, cette phrase est la cheville de la situation. S'il paraît souhaitable dans l'intérêt public de réaliser l'entreprise, subordonné à la décision du gouvernement, on trouvera un moyen d'y parvenir. Je ne discerne ici aucun problème.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puisque deux ministres ont déjà clairement indiqué aux États-Unis que le gouvernement appuierait la construction d'un pipe-line à travers le Canada, le premier ministre donnera-t-il à l'un de ses «jumeaux bavards» l'occasion de faire une déclaration à la Chambre afin que nous sachions exactement à quoi nous en tenir en ce qui concerne les promesses et les engagements du gouvernement du Canada, les conditions exactes de ce projet et les études écologiques qui ont été effectuées en vue de cette construction?

M. Boulanger: Où étiez-vous donc vendredi dernier? Nous en avons parlé toute la journée.

Le très hon. M. Trudeau: En toute déférence, Votre Honneur, je ne saurais accepter la prémisse de la question

[M. l'Orateur.]

selon laquelle nous aurions fermement invité des intérêts américains à construire ce pipe-line. Le ministre a précisé que si la construction du pipe-line était dans l'intérêt du Canada et s'il était souhaitable que cette entreprise soit menée à bien, nous établirions les conditions dans lesquelles ce projet pourrait être réalisé. Ce n'est pas une invitation. Nous avons indiqué qu'il existe un tracé possible en territoire canadien et que nous sommes en train d'examiner dans quelles conditions le projet profiterait au Canada.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA QUESTION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme sa déclaration ne précisait pas si c'était dans l'intérêt du Canada mais disait simplement qu'on pouvait établir un droit de passage et qu'on le ferait...

Le très hon. M. Trudeau: «Si».

M. Douglas: ...je voudrais demander au ministre s'il doit avoir des entretiens cette semaine avec les représentants des 17 compagnies qui se sont groupées sous le nom de Mackenzie Valley Pipeline Research Limited. Puisque M. E. C. Hurd, président de ce groupe, affirme que les études en cours ne seront pas terminées d'ici trois ans, le ministre envisage-t-il de remettre tout engagement ferme de sa part jusqu'à ce que ces études aient été menées à bonne fin, ainsi que celles que son propre ministère effectue?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous avons eu vendredi dernier un débat sur cette question et j'ai eu avec eux une discussion très franche. Nous avons dit aux Américains ce qui tombe sous le sens, à savoir qu'il y a là-bas un itinéraire qui pourra être utilisé s'ils acceptent les conditions que nous avons énoncées, qu'il s'agira d'un conduit commun, que l'écologie devra être préservée, qu'il faudra procurer du travail aux indigènes, etc. Voilà la politique que nous pratiquons au mieux des intérêts des Canadiens; nous l'avons énoncée en août dernier, de sorte que je suis fort surpris que le député ne soit pas au courant.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LES OPTIONS OFFERTES AUX INVESTISSEURS CANADIENS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que le Canada préfère la route de la vallée du Mackenzie, le gouvernement a-t-il des plans prévoyant des investissements canadiens dans un tel projet de construction de pipe-line? Élabore-t-on à l'heure actuelle des plans précis pour intéresser les investisseurs canadiens à la construction d'un oléoduc passant par la vallée du Mackenzie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons aucun plan précis.